

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'adresse de la société populaire d'Argentan (Orne) qui informe des prémices des travaux des sans-culottes préposés au salpêtre, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'adresse de la société populaire d'Argentan (Orne) qui informe des prémices des travaux des sans-culottes préposés au salpêtre, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 477-478;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23183_t1_0477_0000_6

Fichier pdf généré le 09/07/2021

L'orateur de la députation : Représentants du peuple, le génie qui proscriit les tyrans nous appelle de 100 lieues à votre barre pour y déclarer une guerre à mort à leurs satellites, aux traîtres, aux factieux, aux intrigants et à tous ceux qui les entourent. Les odieux projets que votre énergie républicaine a si victorieusement réprimés nous ont trouvés debout.

La société populaire de Billom luttait déjà contre des ambitieux qui préludaient à cette crise; quelle n'a pas été son indignation; de quelle horreur n'a-t-elle pas été saisie, quand, à la tête des factieux, elle a trouvé les noms d'un Robespierre, d'un Saint-Just, d'un Couthon ! Ces noms, à jamais exécrés, ne se trouveront désormais dans nos bouches que pour désigner des infâmes.

Un mouvement spontané, dans une de nos assemblées des plus nombreuses, a voué à la haine de nos neveux ce trop fameux triumvirat. Le bras menaçant, tous nous nous sommes écriés : « Allons..., allons couvrir de nos corps nos représentants en danger; allons partager les périls de la Convention; allons verser notre sang pour sauver la patrie; allons ! »

Vos succès ont calmé nos esprits brûlants de ce noble feu. Aussitôt, une adresse de félicitation, qui nous a devancés, a été unanimement votée... Cependant, à l'indignation, l'inquiétude succède. Un regard jeté autour [de] nous fait dire : Catilina est mort, son système se soutient; ses amis, ses partisans vivent encore; ils marchent avec une tête altière; ils n'ont rien rabattu de leur superbe; dans nos communes, le patriote est toujours menacé; on lui prépare toujours des fers; si la mine a été éventée, un bruit sourd n'en menace pas moins nos jours; une seconde explosion peut être plus terrible que la première; les traîtres infâmes que vous avez livrés au glaive de la loi avaient des tenants : le complot ourdi par ces scélérats avait besoin d'être étayé pour venir à ses fins.

Nous voyons dans tous les postes leurs satellites; ils sont dans notre sein; ils dominent dans les sociétés populaires; on les trouve dans les comités, dans tous les tribunaux, dans toutes les administrations. Le tyran n'est pas vaincu tant qu'il revivra dans les siens.

Sages représentants, il faut un dernier coup, guidé par votre énergie, ménagé par votre prudence; la patrie ne sera sauvée que lorsque les partisans des factieux seront humiliés; nous n'estimerons pas l'arbre détruit tant qu'il existera de ses ramifications ! Notre tâche auprès de vous, dignes représentants, est de vous demander une réforme générale; épurez les sociétés populaires : vous aurez déchiré le voile qui dérobaient la malveillance, il ne sera plus difficile d'y conserver le patriotisme pur, sévère et républicain. Renouvelez tous les fonctionnaires publics de la création des conspirateurs; l'infâme Couthon, dans le département du Puy-de-Dôme, avait fait de toutes les places le repaire de tous ses partisans; c'était là la redoute inexpugnable d'où il protégeait son système perfide; que toutes les créatures de ce scélérat soient chassées de leurs postes; qu'ils ne puissent occuper de places qu'après un délai, ou une époque fixée dans votre sagesse.

C'est sur les fronts humiliés des amis de Catilina que votre triomphe doit recevoir un nouveau lustre; nos fortunes sont à vous et à la patrie; nous ne regretterons pas même notre sang, mais il faut qu'il coule pour la liberté (1).

[Cette adresse, qui a reçu les plus vifs applaudissemens, et qu'on peut regarder comme l'analyse de toutes celles dont la commission de correspondance a donné lecture, sera mentionnée de la manière la plus honorable dans le procès-verbal et dans le bulletin des séances.

HUGUET a demandé que la commission s'occupât au plus tôt de la pétition qu'elle renferme. « Aucun de nous ne doute, disoit-il, que chaque administration nommée par les triumvirs renferme un Robespierre. Au reste, je propose le renvoi des mesures à prendre aux comités de salut public et de sûreté générale »] (2).

BARAILON : Je demande que le comité de salut public porte ses regards sur les hommes que Couthon a rétablis dans leurs fonctions quoique légalement destitués par les représentants du peuple qui l'avaient précédé dans le département du Puy-de-Dôme.

*** : Je demande que cette proposition soit généralisée. Personne de nous n'ignore que les agents de la faction de Robespierre ont mis tout en usage pour détendre les ressorts du gouvernement. Je demande que le comité de salut public examine la conduite de tous les fonctionnaires publics de la République.

*** : Citoyens, prenez garde qu'en adoptant cette mesure vous n'éloigniez des fonctions publiques des patriotes purs et énergiques. Je demande l'ordre du jour sur la proposition qui vient d'être faite, motivé sur ce que les lois existantes sont suffisantes pour l'épure des autorités constituées. — L'ordre du jour ainsi motivé est décrété, et l'adresse des citoyens de Billom est renvoyée au comité de sûreté générale (3).

29

La société populaire d'Argentan, département de l'Orne, écrit à la Convention nationale qu'elle a reçu, aux cris de vive la République, les prémisses des travaux des sans-culottes préposés à la fabrication du salpêtre; qu'elle a écrit à tous les chefs-lieux de canton pour qu'il n'y ait aucun retard dans le transport des cendres et autres matières nécessaires, et que toutes les mesures soient prises pour que le travail du salpêtre soit continué avec activité.

(1) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 470; *F.S.P.*, n° 403; *M.U.*, XLII, 396-397; *C. univ.*, n° 954; *Débats*, n° 690, 409-410; *J. Mont.*, n° 104; *J. Jacquin*, n° 743; *Audit. nat.*, n° 687.

(2) *C. univ.*, n° 954. Texte approchant dans *J. Fr.* (n° 686), qui ne cite pas Huguet.

(3) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 471; *J. Perlet*, n° 688; *Ann. patr.*, n° DLXXXVIII; *J. Sablier*, n° 1493; *Rép.*, n° 235; *C. Eg.*, n° 723; *J.S.-Culottes*, n° 543. Mentionné par *Bⁿ*, 30 therm. (1^{er} suppl.).

Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (1).

30

Les représentants du peuple Brival et Peyssard font passer à la Convention nationale de quelle manière l'anniversaire du 10 août a été célébré par les élèves de l'Ecole de Mars. Ils disent qu'à une des extrémités du camp étoit figurée l'armée des tyrans coalisés. Une redoute formidable, de nombreux retranchemens la couvroient de toutes parts; mais que bientôt tout est franchi et emporté à la baïonnette, et que la victoire, toujours fidèle aux Français, s'est déclarée en leur faveur; que les feux de file ont été exécutés comme par des soldats expérimentés, et l'artillerie servie comme par de vieux canonniers. Ils ajoutent que les six tyrans coalisés ont été faits prisonniers; qu'on les a conduits au pied de l'arbre de la liberté, où il ont fait amende honorable, et les 6 mannequins royaux ont été jetés dans un bûcher, aux cris mille fois répétés de *vive la République, périssent les despotes et les dictateurs*.

A la lettre des représentants étoit jointe la copie du discours prononcé par un élève, à la suite de la fête de l'anniversaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Les repr. près l'Ecole de Mars, au cⁿ présid. de la Conv.; au camp des Sablons, 24 therm. II*] (3)

Citoyen président,

La Convention nationale ne doit pas ignorer de quelle manière l'anniversaire du 10 août a été célébré par les élèves de l'école de Mars.

A une des extrémités du camp étoit figurée l'armée des tyrans coalisée contre la France. Une redoute formidable, de nombreux retranchements la couvroient de toute part: l'armée républicaine s'avance; on se canonne vivement de part et d'autre; les avant-postes sont bientôt aux prises; nos colonnes prennent le pas de charge: rien ne résiste à ce torrent d'hommes libres, redoutes, retranchements, tout est franchi, emporté à la bayonnette; l'ennemi ne pouvant fuir, selon son usage, à cause de la palissade, la mêlée devient générale; la résistance est opiniâtre, on combat corps à corps: mais bientôt la cavalerie ennemie est culbutée par nos

piquiers, et la victoire, toujours fidèle aux Français, se déclare en leur faveur.

Les 6 tyrans d'Angleterre, de Prusse, d'Autriche, de Rome, de Turin et de Madrid sont faits prisonniers. On les conduit au pied de l'arbre de la liberté où ils font amende honorable. Un bûcher est à l'instant dressé et les 6 mannequins royaux y sont précipités aux cris de *Vive la République, périssent les despotes et les dictateurs!*

Les images chéries de Barra et de Viala sont portées en triomphe au centre de la jeune armée. Un des élèves prononce un discours énergique, et tous jurent de ne céder jamais la victoire qu'avec la vie; l'hymne de la liberté fait retentir les airs, la fête se termine par une accolade générale et par les démonstrations les plus touchantes de cette douce fraternité qui ne va plus faire des Français qu'une seule famille.

Citoyen président, nous devons observer que les deux défilés ont été exécutés comme par des soldats expérimentés, et l'artillerie servie comme par de vieux canoniers; on sait que de tels simulacres n'ont jamais lieu sans de nombreux accidents. Eh bien! l'ordre et la précision ont été tels qu'aucun malheur n'auroit troublé ce beau jour sans la négligence d'un entrepreneur employé aux travaux du camp qui, le matin, a occasionné la mort d'un malheureux ouvrier. Nous demandons que sa veuve et ses enfants soient traités comme ceux des défenseurs de la patrie.

PEYSSARD, BRIVAL.

P.S. Nous t'adressons ci-joint copie du discours du jeune élève.

Copie du discours prononcé par un élève à la suite de la fête de l'anniversaire du 10 août, célébrée au camp de l'école de Mars.

Jeunes camarades,

Ce n'est point par de vains serments que nous célébrons aujourd'hui l'époque mémorable du 10 août; il ne suffit pas de jurer, il faut exécuter: n'entendez-vous pas la voix de Viala et de Barra sortant du fond de leurs tombeaux et qui crient: nous sommes morts pour la patrie, défendez une aussi belle cause. Nous sommes morts pour vous! Eh bien, camarades, rappelez-vous sans cesse ce que vous venez d'entendre: Viala et Barra sont morts pour la patrie, leur mort les rend immortels. Jurons de les imiter. Jurons de les venger; pour utiliser nos bras, redoublons de zèle, d'assiduité et d'attention. C'est par là que nous prouverons aux despotes que les Français ne se contentent pas de crier *vive la République!* mais qu'ils savent encore vaincre ou mourir pour elle (1).

31

Les citoyens de la commune de Bonnetable (2), expriment à la Convention nationale

(1) P.-V., XLIII, 176. Bⁿ, 30 therm. (2^e suppl¹).

(2) P.-V., XLIII, 176-177.

(3) C 311, pl. 1231, p. 20, 21; Bⁿ, 4 fruct. (1^{er} suppl¹); *Moniteur* (réimpr.), XXI, 464; *Débats*, n° 690, 407-408; *Rép.*, n° 235; *Ann. patr.*, n° DLXXXVIII; *J. Sablier*, n° 1493; *J. Fr.*, n° 686; *J. Jacquin*, n° 743; *F.S.P.*, n° 403; *Ann. R.F.*, n° 252; *C. Eg.*, n° 723; *C. univ.*, n° 954; *M.U.*, XLII, 397; *J. Mont.*, n° 104; *Audit. nat.*, n° 687.

(1) Pour copie conforme: BRIVAL, PEYSSARD.

(2) Sarthe.